

14^{ème} Open International de Vandœuvre-lès-Nancy

2 au 6 janvier 2018

Règlement Intérieur

Article 1 : Organisation

Le club Vandœuvre-Echecs organise le 14^{ème} Open International de Vandœuvre-lès-Nancy du 2 au 6 janvier 2018 au Parc des Sports de Vandœuvre-lès-Nancy (rue de Gembloux, F-54500).

L'Open se déroule en 3 tournois (A, B, C) homologués par la Fédération Française des Échecs (FFE) sous les n°42799, 42953 et 42954, ainsi que par la Fédération Internationale des Échecs (FIDE). Les parties jouées lors des différents tournois seront comptabilisées dans les deux systèmes de classement (prise en compte pour la liste de classement FFE de mai 2018 et pour la liste FIDE de février 2018).

Sont autorisés à participer tous les joueurs licenciés A à la Fédération Française des Échecs ainsi que tous les joueurs licenciés dans une autre Fédération nationale affiliée à la FIDE. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un joueur.

La répartition des joueurs dans les trois tournois se fait de la manière suivante :

- Tournoi A : joueurs ayant un classement Elo supérieur ou égal à 1900
- Tournoi B : joueurs ayant un classement Elo inférieur ou égal à 2000
- Tournoi C : joueurs ayant un classement Elo strictement inférieur à 1600 (tournoi sur 3 jours, du 4 au 6 janvier)

Le classement pris en compte est le dernier classement publié au 1^{er} janvier 2018 (National et FIDE). Les joueurs classés dans les tranches qui se chevauchent font le choix de leur tournoi. Aucune dérogation n'est possible.

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n'en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu'un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »).

Article 2 : Règles du Jeu et appariements

Les Règles du Jeu appliquées sont les règles de la FIDE actuellement en vigueur (votées lors du 88^{ème} Congrès de Goynuk en 2017 et entrées en application le 1^{er} janvier 2018). Les appariements se font au système Suisse intégral pour tous les tournois.

Les appariements sont assistés par le logiciel PAPI (version 3.3.1) conçu par Erick Mouret et homologué par la FFE.

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs ayant pointé au préalable (contrôle de la licence et règlement des droits d'inscription).

Article 3 : Cadence de jeu

La cadence de jeu est de :

- 1h30 + 30s/coup (Fischer) pour l'intégralité de la partie dans les tournois A et B.
- 50min + 10s/coup (Fischer) pour l'intégralité de la partie dans le tournoi C.

Article 4 : Horaires et Forfaits

Tournois A et B

Pointage le mardi 2 janvier avant midi

Ronde 1 : 2/01 à 12h30
Ronde 2 : 2/01 à 17h30
Ronde 3 : 3/01 à 10h00
Ronde 4 : 3/01 à 16h00
Ronde 5 : 4/01 à 10h00
Ronde 6 : 4/01 à 16h00
Ronde 7 : 5/01 à 10h00
Ronde 8 : 5/01 à 16h00
Ronde 9 : 6/01 à 10h00

Tournoi C

Pointage le jeudi 4 janvier avant midi

Ronde 1 : 4/01 à 12h30
Ronde 2 : 4/01 à 14h30
Ronde 3 : 4/01 à 17h00
Ronde 4 : 5/01 à 10h30
Ronde 5 : 5/01 à 14h30
Ronde 6 : 5/01 à 17h00
Ronde 7 : 6/01 à 9h00
Ronde 8 : 6/01 à 11h15
Ronde 9 : 6/01 à 13h30

Remise des prix commune pour les 3 tournois : le samedi 6 janvier vers 16h00.

Toutes les parties commencent lorsque l'arbitre annonce le début de la ronde. Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Le retard autorisé avant d'être déclaré perdant(e) par forfait est d'une demi-heure (30 minutes) par rapport à l'heure de début effectif de la ronde. L'arbitre peut éventuellement décider d'allonger ce délai pour prendre en compte des circonstances exceptionnelles.

Tout forfait d'une ou plusieurs ronde(s) non annoncé en avance auprès des arbitres sera sanctionné par l'exclusion du tournoi. De tels abandons seront signalés au Directeur des Titres et des Sanctions pour les joueurs français et à la Fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Numéro de téléphone arbitre principal Loriane LEBRET : 06.33.75.23.01

Numéro de téléphone arbitre adjoint Valentin BATTISTELLA : 06.13.11.39.60

Article 5 : Ajournements

Les rondes 1, 3, 5 et 7 commençant le matin seront ajournées si nécessaire. La reprise d'ajournement de la ronde n se fera 30 minutes après la fin de la plus tardive des parties de la ronde $n+1$ des deux joueurs concernés, à moins que ces derniers ne décident d'un commun accord de reprendre plus tôt.

Article 6 : Droits d'inscription et Prix

Tournoi A et B : Adultes 50€ (+10€ à partir du 01/12/17) / Jeunes 25€ (+5€ à partir du 01/12/17).

Tournoi C : Adultes 40€ (+10€ à partir du 01/12/17) / Jeunes 20€ (+5€ à partir du 01/12/17).

Le paiement de l'inscription doit être effectué par virement ou chèque avant le tournoi. L'organisateur est libre d'accepter ou de refuser au pointage tout joueur non inscrit.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 5.

- Dans les tournois A et B, les prix sont attribués à la place réelle.
- Dans le tournoi C, les prix se présenteront sous forme de lots (aucun prix en espèces).

Tout joueur absent lors de la cérémonie renonce ipso facto à son prix.

Article 7 : Classement et Départages

Le classement est effectué au nombre de points (victoire/nulle/défaite : 1/0,5/0pt). Le système de départage utilisé sera tiré au sort par les arbitres immédiatement après la dernière partie de la dernière ronde, et ce parmi les trois combinaisons suivantes :

- Buchholz Tronqué 2 (somme des scores ajustés des 7 meilleurs adversaires) puis Performance
- Cumulatif puis Performance
- Kashdan (victoire à 4 pts, nulle à 2 pts et défaite à 1 pt) puis Performance

Article 8 : Nulles par consentement mutuel

Les nulles par consentement mutuel sont interdites dans tous les tournois. Le non-respect de cette règle pourra entraîner la perte de la partie pour les deux joueurs (score 0-0). **Les joueurs sont tenus de faire appel à un arbitre afin de faire valider devant l'échiquier les autres nulles (pat, position morte, triple répétition de position, règle des 50 coups).**

Article 9 : Téléphones portables

En accord avec l'article 11.3.2 des Règles du Jeu de la FIDE, **il est interdit à un joueur d'apporter un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu, à moins que l'appareil en question ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion) et rangé dans un sac fermé** que le joueur ne sera pas autorisé à transporter avec lui lors de ses déplacements, y compris à la buvette ou aux toilettes. **Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra sa partie immédiatement, son adversaire étant déclaré gagnant.**

Article 10 : Conduite des joueurs

- Toute attitude non convenable ou tout manque de respect par rapport à la personne ou aux directives des arbitres se verra sanctionné à sa juste mesure.
- Une tenue correcte est attendue de la part de tous les participants (joueurs et spectateurs).

- Les analyses et les blitz sont interdits dans la salle du tournoi (**y compris après les rondes**).
- Il est formellement interdit à tout joueur de stationner dans la salle d'analyse pendant sa partie. Tout joueur peut cependant la traverser sans s'y attarder pour aller à la buvette.
- Prière est faite aux joueurs d'éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Article 11 : Arbitrage

Arbitre principal : Loriane LEBRET (Arbitre FIDE) Tel : 06.33.75.23.01

Arbitres adjoints : Valentin BATTISTELLA (AF3), Anastasia SAVINA (AF4), Claude DUBUC (AF4), Christophe PHILIPPE (AF4) et Cedric PACI (AF4).

Article 12 : Appels

Une commission d'appel de 5 membres est composée au cours de la première ronde des tournois A et B. Sa composition est affichée dans la salle du tournoi. Elle est présidée par l'organisateur (Gérard Simon, président de Vandœuvre-Échecs) et comprend nécessairement l'un des arbitres ainsi que trois joueurs (dont au moins un joueur ou une joueuse de chacun des tournois A et B). Pour statuer valablement sur un appel, la commission doit atteindre un quorum fixé à 3 membres. En cas de désaccord sur la décision à rendre avec égalité en nombre de voix, la voix du président de la commission est décisive.

Pour effectuer un appel, le joueur doit d'abord suivre les directives de l'arbitre tout en signalant son intention de faire appel. Il dépose ensuite son appel par écrit auprès de l'arbitre principal au plus tard 30 minutes après la fin de la partie ayant donné lieu au litige.

Article 13 : Engagement

Tous les participants, joueurs et spectateurs, s'engagent à respecter le présent Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement Intérieur pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Article 14 : Photographies

Des photos (ou vidéos) du tournoi seront prises par les organisateurs, et seront publiées dans un album disponible sur le site internet du tournoi. L'inscription au tournoi implique le consentement du participant à cette diffusion.

Article 15 : Responsable sécurité

Le responsable de la sécurité/médical est le président du club organisateur Vandoeuvre-Echecs, Gérard Simon.

L'organisateur

Les arbitres